

Pertuis est une **ville ouverte sur le monde**, un carrefour, un point de rendez-vous. S'y rencontrent le piémont sud du Luberon (densément peuplé sous la Troisième République), les Alpes (venues par la Durance), les travailleurs agricoles (nombreux et nomades), et surtout les cheminots et voyageurs (le train assurant un contact permanent avec Marseille, port à la réputation sulfureuse, où débarque une population désireuse souvent d'assouvir un besoin « d'amour » ...rapide)

Ajoutons à cela qu'il existe bien sûr une clientèle « locale ». En effet, Pertuis est tenue politiquement par « les Radicaux », bourgeoisie rurale modeste, peu pratiquante voire anticléricale. Or ces autochtones acceptent le système de la prostitution réglementée à condition que les maisons closes soient discrètes et que les filles en carte soient soumises à de fréquents contrôles sanitaires (influence des théories hygiénistes).

Une bourgeoisie soucieuse d'ordre : ordre moral et ordre public. La population masculine est nombreuse et son immoralité, cachée durant la Troisième République, suscite toujours des dérives comme la prostitution, laquelle ne semble pas un problème... à condition de ne pas en parler !

En effet, en ce temps, le système français réglemente cette pratique. La police des mœurs surveille et réprime le plus vieux métier du monde, bien que celui-ci ne constitue pas un délit. On distingue la **prostitution « close »** et la **prostitution « libre »**.

La prostitution close est celle exercée dans des établissements clairement identifiés, lesquels sont soumis à des impératifs sanitaires (visites médicales obligatoires). Ce sont les « *maisons de tolérance* » où les filles doivent être inscrites (les filles à numéro) sur des registres.

Au risque de troubler la mémoire de « vieux Pertuisiens », **notre ville ne possédait qu'une seule maison close**, dans la rue des contrats (aujourd'hui rue Henri Silvy).

La prostitution libre désigne celle **exercée « à domicile » ou sur la voie publique** (les filles en carte inscrites sur un registre policier). Elle est sévèrement réglementée.

Ainsi, une fois enregistrées, « *les filles soumises* » se voient remettre une carte au dos de laquelle figurent le règlement municipal ainsi que les cases permettant de cocher les visites médicales obligatoires.

Un règlement sévère édicte les interdits liés à leur « métier ». Les agents de police sanctionnent tous les manquements qui conduisent à des arrestations sans mandat d'amener, sans aucune des garanties que pourtant chaque citoyen est en droit d'exiger (pas d'avocat par exemple) C'est en fait à **un état de non droit auquel sont soumises les prostituées**.

Avec le commissaire, le maire est responsable de la police des mœurs. A noter que les conseils municipaux n'y sont pas associés et n'en discutent pas.

**La réputation de Pertuis comme (elle aussi !) ville sulfureuse provient du nombre conséquent de bars, cafés, hôtels où « s'épanouissaient » les plaisirs du sexe éphémère.** Bon nombre d'établissements employaient une ou plusieurs « **bonnes** » qui n'étaient pas seulement la soif des clients. La liste de ces cafés « à filles » est longue : rue Colbert, place Parmentier, Jean Jaurès, Mirabeau, rue Grande (le célèbre coq rouge, le Régina). La route d'Aix (bas de la rue Maréchal Leclerc) était un haut lieu de la prostitution avec le très prisé Bar du Rocher (les palmiers) et le secteur de la gare (quartier Saint Martin) ....

A l'extérieur de la ville historique plusieurs quartiers « retirés » étaient voués aux plaisirs rapides comme la promenade de Roc assis, les aires, l'Eden, le chemin de la Tour d'Aigues ....

Beaucoup de filles ne faisaient que passer dans la ville, arrivées le plus souvent de Marseille par le train.

La réglementation pertuisienne était draconienne, elle maintenait la « fille soumise » dans un statut inférieur, lequel déjà était le lot de la gent féminine. La malheureuse devait porter en permanence sa carte qui permettait à la police de vérifier le rythme des visites médicales et son lieu de résidence. Ainsi par exemple il lui était interdit de se loger place Mirabeau (proche de l'église), rue Giraud (proche des écoles). Elle ne devait pas, en outre, se montrer aux fenêtres, provoquer les passants, se tenir sur le devant des portes ou sortir dans les rues sans autorisation après 11 heures du matin, s'arrêter au passage des convois funèbres. Mais obligation d'éviter les costumes racoleurs, de se promener avec d'autres filles.

Il ne fait aucun doute que ces interdits et impératifs très sévères n'étaient pas toujours mis en pratique. Dès lors, cette codification plaçait fréquemment ces pauvres filles en marge des lois, donc à la merci du commissaire de police.

Elles étaient également sous l'entière la dépendance du corps médical : les trois docteurs de la ville, en cas de contamination ou de simple suspicion, pouvaient en effet les enfermer dans la salle vénérienne de l'hôpital jusqu'à guérison complète.

Celles qui entraient dans la maison des Contrats y vivaient quasi recluses, sous la dépendance de la tenancière qui détenait leurs papiers, gérait leur argent et contrôlait leurs rares sorties.

Ainsi codifié, le métier de la prostitution était souvent clandestin, la police perdait la trace de péripatéticiennes très mobiles qui souvent ne faisaient que passer, négligeant de se faire enregistrer. Les faits divers regorgent d'histoire de filles qui faisaient du scandale la nuit (d'ailleurs les troubles du 2 au 3 janvier 1886 déclencheront un arrêté du maire qui expulsera les prostituées de la ville, sans grand succès !). Quoiqu'interdit, le racolage était cependant permanent et indispensable pour appâter le chaland. Loin d'être sans risque, la vie des filles « soumises » était le plus souvent très difficile.

Pendant des années, durant mon enfance, bon nombre de Pertuisiens issus des familles installées dans notre ville depuis quelques générations m'indiquaient toujours sous le sceau du secret, en pointant leur doigt devant un bar, une maison, un lieu que nous étions en train de traverser que jadis, celui-ci était un lieu de ...débauche.

**Le problème résidait dans le fait que les lieux publics où s'épanouissaient les plaisirs du sexe étaient, à les entendre, nombreux, trop nombreux pour une ville comme la nôtre.**

**Or mes interlocuteurs avaient raison et tort à la fois !**

Les mœurs, l'histoire des « rapports » qu'entretenaient les Pertuisiens avec ce que l'on qualifiait jadis de « beau sexe » n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie, ni surtout dévoilée aux Pertuisiens, comme si cette histoire, il est vrai atypique et singulière, devait rester secrète, ou que la vérité dépassait les limites même du... raisonnable !

Pendant de long mois, ayant eu accès aux archives départementales, aux rapports de police et des serviteurs de l'Etat en Vaucluse, j'ai pu enfin séparer le vrai du faux (ou du fantasme) sur **l'histoire des mœurs, de la prostitution et de la maison close à Pertuis sous la troisième République.**

Un travail de longue haleine qui fut également étayé par **les derniers témoins directs de cette époque** (mais oui il en reste).

J'en arrive à la conclusion que **Pertuis est décidément sur bien des sujets dont celui-ci une ville ...« étonnante ».**

**C'est ce travail dont je me fais l'honneur de vous présenter le vendredi 16 novembre à 18h30 dans notre salle des fêtes, je vous y attends.**

Bien à vous,

**Jacques Barone**